

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DGA – Cohésion territoriale et appui aux  
communes – Médiathèque l'Alpha

**MÉDIATHÈQUE L'ALPHA : CONTRAT DE CESSION DE  
DROITS SUR PHOTOGRAPHIES ET AUTORISATION  
POUR UNE DIFFUSION**

N° 2024 - D - 215

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** de **GRANDANGOULEME**,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au président,

Vu, l'arrêté n°103 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Est approuvé le contrat de cession de droits sur photographies et autorisation pour une diffusion passé entre Monsieur Renaud JOUBERT domicilié 10 avenue du Général de Gaulle à Soyaux et Grand Angoulême pour l'Alpha médiathèque.

**Article 2** – Dans le cadre d'une exposition de photographies sur le thème du sport « Angoulême, le sport en grand ! », le contrat prévoit une cession à titre non exclusif et à titre payant des droits de reproduction et de représentation afférents aux photographies réalisées par Renaud JOUBERT.

**Article 3** – Au titre de la cession de droits et de l'autorisation pour diffusion, GrandAngoulême s'engage à verser la somme de 500 € TTC au cocontractant.

**Article 4** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 27 JUIN 2024

Pour le Président,  
Le Vice-Président,



Gérard DESAPHY

Reçu en Préfecture  
Le : 27 JUIN 2024  
Affiché ou notifié  
Le : 27 JUIN 2024